

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 3 (1894)
Heft: 44

Rubrik: Rundschau

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fréquenter l'Ecole en vue de se perfectionner dans les différentes branches, notamment les travaux écrits.

En terminant, le rapporteur prie de nouveaux les sociétaires de bien accueillir et de placer, comme ils l'ont fait au printemps dernier, les élèves qui quitteront l'institution l'année prochaine; ce sera un moyen efficace de favoriser la prospérité future de l'Ecole. Il leur recommande également de soutenir celle-ci au point de vue financier, c'est-à-dire en lui allouant les grosses sommes qu'ils verseront pour se racheter de l'obligation des sous-habits réciproques du Nouvel-An. Grâce à ces subsides on pourra cette année aussi, M. Tschumi l'espère, éviter de mettre à contribution la caisse de la Société.

Le Président remercie M. Tschumi de son rapport; il lui exprime ainsi qu'aux autres membres du Comité de surveillance et du corps enseignant la reconnaissance de la Société pour leur activité et leur dévouement; tous les assistants se lèvent de leurs sièges pour confirmer les paroles du Président.

L'Assemblée décide d'instituer pour l'étude des diverses questions concernant l'Ecole professionnelle une commission spéciale composée de MM. Berner, Wegenstein et Chessex, sous la présidence de M. Tschumi.

Tract. 6. Exposition nationale de Genève. Le Président complète par les renseignements ci-dessous les indications contenues à ce sujet dans le rapport de gestion: divers projets ont été élaborés pour un bâtiment spécial d'exposition du groupe 23, mais le comité de groupe n'a pas encore pris de résolution définitive, la plupart de ces projets ne pouvant être acceptés vu leur coût trop élevé; très prochainement les sociétaires recevront une circulaire renfermant des données détaillées sur le point où en est actuellement la question, sur la marche à suivre pour l'exécution du projet, sur le mode d'exploitation du restaurant ainsi qu'une invitation à souscrire les sommes nécessaires à la réalisation de l'entreprise; il faut se garder cependant de voir dans cette affaire un but de spéculation, mais bien plutôt envisager la nécessité de placer à fonds perdu sinon tout le montant, au moins une partie de la souscription, attendu qu'entre les frais de construction et le produit de la vente du bâtiment d'exposition la différence sera probablement trop considérable pour pouvoir être comblée par les bénéfices du restaurant. Néanmoins le Président fait appel au patriotisme des sociétaires et leur recommande instamment cette souscription dans l'intérêt et pour le succès de l'entreprise. De même, ils les engage à remplir exactement et consciencieusement les questionnaires de l'enquête statistique qui doit figurer aussi à l'exposition et donne l'assurance que toutes les précautions ont été prises en vue de garantir absolument le secret professionnel.

M. Armleder présente les plans des divers projets élaborés pour le bâtiment d'exposition et prie également les membres de participer en grand nombre à la souscription des subsides.

Le Président exprime l'espoir qu'une fois notre exposition assurée au point de vue financier les collègues de Genève s'engageront solidairement à exécuter l'entreprise dans de bonnes conditions, vu qu'à distance les sociétaires ne peuvent rien faire et doivent s'en remettre exclusivement aux membres genevois.

Tract. 7. Modification des statuts. Le Président expose la révision des statuts proposée par le Comité en exécution d'une résolution prise en 1893 par le Conseil d'administration; les points principaux de cette révision sont:

1. l'admission de membres passifs, notamment en vue de ceux qui exploitent un hôtel en dehors de la Suisse et désirent utiliser les institutions de la Société;
2. la cotisation annuelle calculée jusqu'ici chaque année à raison du nombre des chambres de maîtres, serait établie désormais d'après une échelle fixe;
3. l'augmentation du nombre des membres du Comité, en ce sens que les suppléants actuels deviendraient membres effectifs du Comité.

Le Conseil d'administration propose de renoncer à l'admission de membres passifs, en quoi il demeure toutefois entendu que tout comme les hôteliers de Chamonix, ceux du lac de Constance pourront se faire recevoir membres; quant aux autres changements proposés, il se déclare d'accord pour autant que la cotisation annuelle ordinaire sera fixée au minimum à Fr. 20 et au maximum à Fr. 100 et que l'échelle devant servir à déterminer les cotisations extrêmes et intermédiaires, sera dressée non plus à raison du nombre des chambres de maîtres, mais suivant le chiffre des lits de maîtres.

Ces dispositions fondamentales étant adoptées, l'Assemblée approuve la révision proposée qui comprend les modifications ci-après (abstraction faite de quelques rectifications et changements purement formels du texte français):

Art. 1 et 2 sans changement.

A l'art. 3, 2^e ligne, remplacer le mot „einzutragen“ par „eingetragen“.

A l'art. 4 c substituer les mots „le Comité“ à „la Direction“.

Art. 5, 6, 7, 8 et 9 sans changement.

Art. 10 est libellé comme suit: „Tout nouveau membre paie à son entrée dans la société une finance égale au quart de sa cotisation annuelle.“

„La cotisation annuelle des membres est fixée comme suit: Pour les membres sans hôtel lits de 1 à 20 maîtres Fr. 20
Pour les membres avec hôtels contenant de 21 à 30 „ „ 30
id. „ 31 à 40 „ „ 40
id. „ 41 à 50 „ „ 50
id. „ 51 à 60 „ „ 60
id. „ 61 à 80 „ „ 80
id. „ 81 à 100 „ „ 100

„Dans le cas où ces cotisations ne suffiraient pas à faire face aux dépenses d'un exercice, l'Assemblée générale pourra décréter exceptionnellement la perception d'une cotisation extraordinaire à déterminer d'après le nombre des lits de maîtres; le total de cette cotisation supplémentaire ne pourra cependant jamais excéder la moitié de la cotisation annuelle ordinaire.“ Les nouveaux membres admis dans l'intervalle du 1^{er} octobre au 31 mars paient le montant total de la cotisation annuelle; ceux admis postérieurement au 31 mars n'en doivent acquiescer que la moitié.“

„Pour la fixation des cotisations, il n'est fait aucune différence entre les établissements ouverts pendant la saison seulement et ceux travaillant toute l'année.“

Art. 11 sans changement.

Art. 12. Les mots „Assemblée générale peut exclure“ sont biffés.

Art. 13 et 14 sans changement.

Art. 15, biffer „d. L'exclusion de membres (§ 12)“; il s'ensuit que c devient d et f devient e.

Art. 16, 17, 18 et 19 sans changement.

Art. 20 litt. a, remplacer „Le choix de la direction“ par „L'élection du comité.“

Intercaler une nouvelle litt. f: „L'exclusion de membres (art. 12)“; la lettre f devient g.

L'art. 21 est rédigé comme suit: „Le comité placé à la tête de la société se compose du président et de quatre membres dont un est désigné comme vice-président et un autre rempli l'office de trésorier; d'autre part, le secrétaire est pris en dehors des sociétaires.“

L'art. 22 est biffé.

L'art. 23 devient art. 22 avec le changement introduit à l'art. 4, savoir „Les membres du comité“ au lieu „de la direction“.

L'art. 24 devient art. 23.

25 „ „ 24.
26 „ „ 25.

Après la discussion article par article, la révision des statuts est adoptée in globo à une grande majorité.

Tract. 8. Proposition tendant à la publication d'un livre conforme aux principes exposés dans les nos 3 et 4 de l'„Hôtel-Revue“. Le Président explique le but et la portée de ce tractandum. Le Conseil d'administration n'avait toutefois pas encore pris de résolution à ce sujet, propose de renvoyer la discussion dans l'Assemblée générale jusqu'à ce que la question ait été étudiée à fond par une commission spéciale. L'Assemblée s'étant rangée à cette manière de voir, désigne pour faire partie de cette commission, MM. F. Berner, F. Wegenstein et Oscar Hauser.

Tract. 9. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale. Le Président fait savoir que le Conseil d'administration est d'avis que nos assemblées générales ne pourraient que gagner en attrait et en animation, si l'on offrait aux sociétaires, pour les dédommager de l'aridité des discussions, une petite festivité toute modeste qui leur permettrait de raviver d'anciennes relations ou d'en nouer de nouvelles avec leurs collègues; partant de cette idée, le Conseil d'administration a voté dans ce but un crédit de quelques centaines de francs. Baden est proposé comme lieu de la prochaine réunion annuelle. M. Ruchti fait observer qu'en cette saison Interlaken est dans l'impossibilité de rien offrir aux sociétaires, les hôtels, etc. sont fermés, les chemins de fer de montagne ont suspendu leur service, etc. Si la réunion pouvait avoir lieu à une autre époque de l'année, les hôteliers d'Interlaken s'estimeraient fort honorés de donner une fois l'hospitalité à leurs collègues.

M. Armleder se demande si le choix de Baden est heureux et préférerait une localité plus centrale. Le Président réplique que Baden a été proposé, parce que la réunion ne doit pas avoir lieu trop souvent dans la même ville. M. Ruchti propose de laisser au Comité le soin de décider à cet égard, sur quoi M. Saft (Grand Hôtel à Baden) invite en termes enthousiastes ses collègues à se rendre à Baden, où les attend un chaleureux accueil.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements et Baden est désigné comme lieu de la prochaine Assemblée générale.

Tract. 10. Propositions individuelles. Le Président informe l'Assemblée que la liste des membres sera réimpression vers la fin de l'année et prie les membres de faire connaître en temps utile les vœux qu'ils auraient à formuler à ce sujet.

Il annonce encore que, de même que l'an passé, le procès-verbal de la présente Assemblée sera inséré dans l'„Hôtel-Revue“ et que si aucune objection ou remarque n'est adressée au Comité dans les 8 jours qui suivront la publication, le dit procès-verbal sera considéré comme approuvé.

La séance est levée à 1 heure.

La Rédaction se permet de faire suivre le procès-verbal de quelques notes personnelles.

Le chiffre des assistants (d'après la liste publiée dans le dernier numéro) était plus élevé qu'on ne s'y attendait, ce qui fait que la salle du Casino s'est trouvée trop exigüe. Selon l'usage, l'Assemblée générale avait été précédée d'une séance du Conseil d'administration; celui-ci presque au complet s'était réuni la veille au „Bernhof“ de 6 à 10 heures du soir, mais l'importance des tractandums a nécessité une seconde séance le lundi matin de 9 heures et demi à 11 heures et demi. Grâce à ces travaux préliminaires, l'ordre du jour de l'Assemblée a pu être liquidé dans le temps fixé.

A 1 heure, les assistants se transportent pour le dîner dans la salle contiguë dont les dimensions permettent à chacun de se dédommager d'avoir été un peu à l'étroit pendant la séance. M. R. Saft (Grand Hôtel à Baden) ouvre la série des discours. Il retrace en termes élogieux le développement de la Société depuis sa constitution en 1882 et comment les efforts de celle-ci n'ont pas peu contribué à relever en Suisse et à l'Etranger le prestige de l'industrie hôtelière et de ses représentants. En créant l'Ecole professionnelle d'Ouchy, la Société a montré quelle s'est donnée pour tâche le relèvement et la prospérité de la profession. Il est heureux de constater que les espérances qu'il avait fondées sur la Société lors de sa fondation, ont été dépassées. M. Saft termine son chaleureux discours en portant le toast à la Patrie, toujours belle et aimée.

M. Kupper (Hôtel Habis, Zurich) célèbre l'activité du Comité, du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et du personnel enseignant de l'Ecole professionnelle.

M. de Grigono remplace les fonctions de major de table avec le talent qu'on lui connaît et a réussi par certaines mesures coercitives à entretenir le feu de la joute oratoire.

M. Pohl (Hôtel Bellevue, Zurich) porte la santé des dames, compagnes fidèles, dans l'heure et le malheur, de chaque hôtelier.

M. Tschumi (Hôtel Beau-Rivage, Ouchy) vide son verre aux relations d'amitié et à l'esprit de corps qui doivent servir de trait d'union entre tous les adhérents de la profession.

M. Armleder (Hôtel Richemond, Genève) dit que l'Exposition nationale de Genève offre aux hôteliers une nouvelle occasion de prouver ce que peut produire l'union des forces; il fait ressortir aussi le rang élevé qu'occupe l'industrie hôtelière suisse.

M. de Grigono a encore l'amabilité de tresser à la Rédaction de l'organe social une couronne de reconnaissance pour l'activité qu'elle a déployée jusqu'ici; après un chant patriotique entonné d'abord par M. Ruchti seul et ensuite accompagné par toute l'assistance, commence un „soulevement“ général qui empêche malheureusement le rapporteur de remercier de l'honneur dont il a été l'objet, et l'oblige à exprimer sa gratitude par la voie du journal avec la promesse de se montrer désormais aussi digne de la confiance qui lui est témoignée.

Avant de terminer, nous devons mentionner avec éloges, la cuisine, la cave et le service du Casino; de même les propriétaires des hôtels „Bernhof“ et „Bellevue“ ainsi que l'Office des Etrangers de Berne, nous ont exprimé leurs vifs regrets de n'avoir pu faire davantage pour leurs hôtes; le cas échéant, la bonne volonté et le dévouement n'eussent pas fait défaut. Nous tenons à citer ce beau trait à l'ordre du jour de l'armée des hôteliers.

Plusieurs assistants et nous-même avons été surpris de l'absence des hôteliers de la ville (il y en a 16), à part les propriétaires du „Bernhof“ et du „Bellevue“; il paraît que d'aucuns se sont excusés en disant: „mon hôtel est trop petit ou trop inférieur pour cette Société.“

Est-ce excès de modestie ou bien un meilleur moyen de dissimuler son indifférence à l'endroit des questions de la profession?



Rundschau.

Die Kochkunausstellung in Frankfurt a/M., welche mit 3. November zu Ende gegangen, umfasste 12 Gruppen mit 478 Ausstellern und soll, wie der „Frkf. Zig.“ geschrieben wird, in allen Teilen gelungen sein.

Amsterdam wird vom 1. Mai bis Ende November 1895 eine Weltausstellung für Hotel- und Reisewesen haben, wo in 16 Gruppen alles zu sehen ist, was mit dem Hotel- und Reisewesen in Zusammenhang steht. Unter anderm wird auch ein schwimmender Hotel-Palast erstellt, ausgerüstet mit allem Comfort „fin de siècle“, ferner ein elektrisches Restaurant ohne Kellner.

Lugano. Einem Saisonbericht des „Fremdenblattes von Lugano“ entnehmen wir Folgendes:

„Wieder stehen wir am Ende einer Saison, und kommen unserer Pflicht nach, in kurzen Zügen zu berichten, was sich im Laufe dieses Sommers ereignet hat.“

„In erster Linie können wir melden, dass nun endlich die langersehnte Wasserversorgung für Lugano in Angriff genommen ist und auf nächstes Frühjahr ohne Zweifel in Betrieb gesetzt wird.“

„Weniger erfreulich ist die Nachricht, dass das schöne Terrain am Ende des Quai, welches zum Bau eines Kurhauses von einer Gesellschaft angekauft wurde, nun wieder verkauft werden soll.“

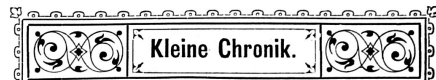
„Ein elektrischer Tram von Paradiso durch die Stadt nach Cassarate und nach Molino nuovo wird im Frühjahr gebaut und wird dazu beitragen, die beiden Endpunkte unseres Golfes zu verbinden.“

„Bezüglich Theater müssen wir uns leider immer noch mit dem provisorischen hölzernen Musentempel auf der Piazza Castello begnügen.“

Jungfrau-Mönch-Eigerbahn. Der Bundesrat beantragt der Bundesversammlung, es sei Hrn. Guyer-Zeller in Zürich zu Handen einer zu bildenden Aktiengesellschaft die Konzession zu erteilen für Bau und Betrieb einer Bahn von der kleinen Scheidegg (Wengernalpbahnstation) über Mönch und Eiger auf den Gipfel der Jungfrau. Bauzeit fünf Jahre, Baukosten acht Mill. Franken. Die Bahn wird als Zahnradbahn für den elektrischen Betrieb erstellt; für die letzte Strecke (Endpunkt der Zahnradbahn bis Jungfraugipfel) ist das Betriebssystem noch nicht bestimmt.

Die Taxe für Hin- und Rückfahrt beträgt im Maximum Fr. 45. Die Bahngesellschaft verpflichtet sich zur Erstellung eines ständigen Observatoriums auf den Stationen Mönch und Jungfrau (Kostenbetrag mindestens Franken 100,000), sowie zu einem Beiträge von im Maximum Fr. 6000 jährlich an den Betrieb derselben. Der Bundesrat wird die Detailpläne für die Bahnstrecken von über 3200 Meter erst genehmigen, wenn nachgewiesen ist, dass der Bau und Betrieb der Bahn für Leben und Gesundheit der Menschen keine ausnahmsweisen Gefahren bietet.

Auffrischen von Nickelsachen. Um Nickelgegenstände, welche infolge Temperaturwechsels oder anderer Einflüsse gelb geworden sind oder Flecken bekommen haben, leicht wieder aufzufrischen, wird folgendes Verfahren empfohlen: Man nimmt 50 Teile rektifizierten Spiritus und setzt 1 Teil Schwefelsäure zu. In diese Flüssigkeit legt man die aufzufrischenden Teile während einer Dauer von 10–15 Sekunden, und damit solche ja nicht länger darin bleiben, was den Gegenständen schädlich sein würde, legt man nur wenige auf einmal hinein, um dieselben rechtzeitig herausnehmen zu können. Hierauf taucht man sie in reines Wasser und spült sie tüchtig ab, worauf man sie noch kurze Zeit in gereinigten Spiritus legt. Das Abtrocknen geschieht mit Sägespänen oder mit weicher Leinwand. Die Gegenstände werden dadurch im Aussehen wie neu, auch der Schilf leidet nicht, wie es der Fall wäre, wenn man mit der Lederfeile oder der Bürste die Reinigung bewirken wollte.



Kleine Chronik.

Rigi. Rigi-Kulm bleibt bis Mitte November geöffnet; man erwartet einen „Martini“-Sommer.

Waadt. Das „Hôtel de la Tête noire“ in Rolle ist vom früheren Besitzer, Hrn. Lüthy, wieder zurückgekauft worden.

Lugano. A l'Hôtel du Parc sont descendus: Le Grand Duc héritier de Saxe Weimar, la Grande duchesse héritière de Saxe Weimar et suite.

Zürich. Wie die „Z. P.“ vernimmt, wurde die Wirtschaft der neuen Tonhalle in Zürich Hrn. Josef Widmer, dem jetzigen Restaurateur am Zürichhorn übertragen.

Zürich. Der im „Hotel Bau“ am See veranstaltete Bazar zu Gunsten des Baufonds einer neuen englischen